

LE LUNDI 13 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 13 juin 2022 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre madame la conseillère Sophie Desrosiers et messieurs les conseillers, Jean Bourgeois, Serge Rivest, Sylvain Loyer, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Assiste également à la séance:

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022
- 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2022
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE ANNÉE 2021
- 5.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-374-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-374 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.116B AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UNE PORTION DE LA RUE CURÉ-TREMBLAY ET DOMAINE FORGET
- 7.125 OFFRES DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX SUR LES RUES WILFRID-FOREST ET TERRASSE COUPAL
- 7.128 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE POUR LES ANNÉES 2022 À 2032
- 7.129 VENTE D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
- 7.130 FACTURATION DE LA MRC MONTCALM SUITE À LA FIN DU SERVICE D'INGÉNIEURIE
- 7.131 OFFRE DE SERVICES POUR LA DÉMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE MUNICIPALE AU 750, RUE PRINCIPALE
- 7.133 DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES POUR UNE COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE SUITE AUX GRANDS VENTS
- 7.135 OFFRE DE SERVICES DE SYLVAIN LAVALLÉE ENR. POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2022
- 7.137 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-447 POUR LA CITATION DU SITE PATRIMONIAL DU MOULIN RICHARD (LOT 6 434 763) À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL
- 7.138 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE CARAVANE RAWDON POUR LA SIGNALISATION DE PASSAGES DE MOTONEIGES

- 7.143 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE DÉMARCHES AUPRÈS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
- 7.144 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE GRENIER CONSTRUCTION MOKA
- 7.145 RÉFECTION DE LA SURFACE DE TENNIS ET MISE EN PLACE D'UNE SURFACE DE PICKLEBALL AU TERRAIN DES LOISIRS
- 7.146 MODIFICATION DE LA VITESSE SUR UNE PARTIE DU RANG DE LA RIVIÈRE NORD
- 7.147 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-394 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
- 7.148 DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET DES LOISIRS – CONSTRUCTION VENNE
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2022-133

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M, Jean Bourgeois,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

2022-134

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2022-135

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au greffier-trésorier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2022-136

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du Règlement numéro 2015-387. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

202200443 (I)	LA CAPITALE ASSUREUR DE	ASSURANCE COLLECTIVE	2 963,93 \$
202200444 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200445 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC PETIT OUTIL VOIRIE	6,31 \$
202200446 (I)	AUX PETITS MOTEURS	CC ENTRETIEN VÉHICULE	62,63 \$
202200447 (I)	PRINCESS AUTO	CC ENTRETIEN VÉHICULE	104,59 \$
202200448 (I)	POSTE Canada	CC FÊTE NATIONALE 2022	105,78 \$
202200449 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE	224,18 \$
202200450 (I)	HOME DEPOT	CC INFRASTRUCTURES VOIRIE	342,63 \$
202200451 (I)	ADOBE SYSTEMS	CC FOURNITURES DE BUREAU	358,58 \$
202200452 (I)	FQM	CC FORMATION ÉLUS	171,31 \$
202200453 (I)	Patrick Morin	CC FOURNITURES DE BUREAU	35,63 \$
202200454 (I)	LUCIOLE	CC SERVICE AU GARAGE	57,48 \$
202200455 (I)	CANTINE THÉRÈSE ST-	CC RÉCEPTION ÉLUS	104,51 \$
202200456 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRE	1 953,03 \$
202200457 (I)	FESTIVAL ACADIENS	Billet souper bénéfice	600,00 \$
202200458 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200459 (C)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP MARS 2022	278,01 \$
202200460 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200461 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP AVRIL 2022	278,01 \$
202200462 (I)	BELL CANADA	INTERNET BUREAU MUNICIPAL	503,92 \$
202200463 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 757,09 \$
202200464 (I)	CCL IMPRIMERIE	FOURNITURES DE BUREAU	540,80 \$
202200465 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200466 (I)	YVAN GAUDET C.A.	AUDIT FIN D'ANNÉE 2021	13 222,13 \$
202200467 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	1 064,50 \$
202200468 (I)	BRIGITTE GIRARD	COURS DE YOGA EXTÉRIEUR	2 160,00 \$
202200469 (I)	CONSTRUCTIONS VENNE ET	CONSTRUCTION CHALET DES	158 055,85 \$
202200470 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200471 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	264,90 \$
202200472 (I)	XEROX CANADA LTEE	FOURNITURES DE BUREAU	477,58 \$
202200473 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS	312,38 \$
202200474 (I)	AMARO	ALIMENT ET BOISSON	85,00 \$
202200475 (C)	GLOBAL PAYMENT -	Service de carte interac	57,19 \$
202200476 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	65 257,01 \$
202200477 (I)	INFOTECH	FOURNITURES DE BUREAU	88,65 \$
202200478 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200479 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PIED DU COURANT	40,50 \$
202200480 (I)	EXCAVATION DENIS	ENTRETIEN VOIRIE	137,97 \$

202200481 (I)	SINTRA INC.	ASPHALTE FROIDE	210,23 \$
202200482 (I)	CHARTIER INC.,LES	BRANCHEMENT DE SERVICES	10 669,68 \$
202200483 (I)	CENTRE DE LOCATION	PETIT OUTIL VOIRIE	33,90 \$
202200484 (I)	HYDRAULIQUE B.R.INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	91,29 \$
202200485 (I)	ALARME BEAUDRY	ENTRETIEN BÂTIMENT	206,96 \$
202200486 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	215,82 \$
202200487 (I)	MUNICIPALITÉ ST-CHARLES-	FORMATION INCENDIE	5 416,05 \$
202200488 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN BÂTIMENT	156,76 \$
202200489 (I)	TECHNO DIESEL	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	1 652,28 \$
202200490 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	474,47 \$
202200491 (I)	M. PATRICK WATSON	FRAIS DE DÉPLACEMENT	342,98 \$
202200492 (I)	ENTREPRISES A. LAPORTE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	271,62 \$
202200493 (I)	LIBRAIRIE MARTIN INC.	VOLUMES ET PAPETERIE	447,25 \$
202200494 (I)	LES SERVICES EXP INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	2 224,77 \$
202200495 (I)	LES SABLES DE JOLIETTE	ENTRETIEN VOIRIE	292,20 \$
202200496 (I)	SÉCURITÉ LANAUDIÈRE INC.	ÉQUIPEMENT VOIRIE	232,83 \$
202200497 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	743,32 \$
202200498 (I)	MINISTÈRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ DU	112 603,00 \$
202200499 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	1 227,25 \$
202200500 (I)	FENÊTRAGE ST-AMBROISE	ENTRETIEN BÂTIMENT TERRAIN	87,38 \$
202200501 (I)	DÉNEIGEMENT MICHAEL	ENTRETIEN VOIRIE	615,12 \$
202200502 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	1 239,47 \$
202200503 (I)	PÉPINIÈRE VILLENEUVE	DISTRIBUTION PETITS ARBRES	1 633,54 \$
202200504 (I)	FONDATION HOREB SAINT-	DEMANDE DE CONTRIBUTION	200,00 \$
202200505 (I)	VILLEMAIRE PNEUS ET	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	281,68 \$
202200506 (I)	OLIVIER GRENIER	FRAIS DE DÉPLACEMENT	16,56 \$
202200507 (I)	BP ÉMONDAGE	ÉQUIPEMENT DE PARC	3 449,25 \$
202200508 (I)	LACHANCE & ASSOCIÉE	NOUVEAU CHALET TERRAIN DES	7 553,86 \$
202200509 (I)	TECH-MIX DIVISION BAUVAL	ENTRETIEN VOIRIE	1 781,89 \$
202200510 (I)	MATHIEU BOURDELAIS	FRAIS DE DÉPLACEMENT	50,00 \$
202200511 (I)	TRAITEMENT DE PELOUSE	ENTRETIEN VOIRIE	110,66 \$
202200512 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200513 (I)	LE GROUPE HARNOIS	DIESEL AQUEDUC	1 009,93 \$
202200514 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	LOCATION CONTENEUR	16 359,87 \$
202200515 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	PEINTURE TERRAIN DE JEU	1 628,25 \$
202200516 (I)	ALARME BEAUDRY	ENTRETIEN BUREAU MUNICIPAL	216,15 \$
202200517 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	682,44 \$
202200518 (I)	GROUPE ABS INC.	RÉFECTION ÉRABLES ET	896,81 \$
202200519 (I)	GROUPE BÉLISLE INC.	ENTRETIEN CASERNE INCENDIE	5 442,84 \$
202200520 (I)	ALBERT PIETTE & ASSOCIÉS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	5 288,85 \$
202200521 (I)	PROTECTION INCENDIE	CHALET DES LOISIRS	442,65 \$
202200522 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	2 708,18 \$
202200523 (I)	POSTE Canada	CC TRANSPORT RETOUR	41,80 \$
202200524 (I)	PLOMBERIE AUX	CC ENTRETIEN PARC	50,48 \$
202200525 (I)	CRABTREE PIZZERIA	CC FORMATION EMPLOYÉS	52,96 \$
202200526 (I)	Amazon	CC CAMP DE JOUR	66,60 \$
202200527 (I)	DOLLARAMA	CC ACHAT CAMP JOUR ET	104,63 \$
202200528 (I)	PHARMACIE JEAN-COUTU	CC PRODUITS NETTOYANTS	61,79 \$
202200529 (I)	PATTES ET GRIFFES RAWDON	CC ACHAT BIBLIOTHÈQUE	54,02 \$
202200530 (I)	POSTE Canada	CC ENVOI POSTAL	24,88 \$

202200531 (I)	VOXSUN TELECOM INC.	CC TÉLÉPHONIE IP MAI 2022	278,01 \$
202200532 (I)	BEST BUY	CC ÉQUIPEMENT STATION	319,62 \$
202200533 (I)	TORONTO POOL SUPPLIES	CC ENTRETIEN JEUX D'EAU	1 535,64 \$
202200534 (I)	DOLLARAMA	CC CAMP DE JOUR	94,56 \$
202200535 (I)	WALMART JOLIETTE	CC ALIMENT ET BOISSON ET	378,31 \$
202200536 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ STATION DE	5 254,38 \$
202200537 (I)	ALARME BEAUDRY	CHALET ET AQUEDUC	39,09 \$
202200538 (I)	MUNICIPALITÉ ST-CHARLES-	ENTRAIDE INCENDIE	600,00 \$
202200539 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN BÂTIMENT	82,03 \$
202200540 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	264,90 \$
202200541 (I)	PITNEY BOWES (location)	LOCATION TIMBREUSE	43,91 \$
202200542 (I)	Cloudli Communications Corp.	SERVICE DE TÉLÉPHONIE	125,61 \$
202200543 (I)	DÉSJARDINS ASSURANCES	ASSURANCE COLLECTIVE	2 960,64 \$
202200544 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	22 118,20 \$
202200545 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 182,27 \$
202200546 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	350,94 \$
202200547 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	926,16 \$
202200548 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS CHALET DES	42,43 \$
202200549 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	15,00 \$
202200550 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	1 569,04 \$
202200551 (I)	CASH	MONNAIE POUR FÊTE NATIONALE	2 000,00 \$
202200552 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	BRANCHEMENT DE SERVICE	899,46 \$
202200553 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	FORMATION CAMP DE JOUR	145,17 \$
202200554 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	156,42 \$
202200555 (I)	Signé Beauséjour inc.	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	804,05 \$
202200556 (I)	TECHNO DIESEL	ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE	185,11 \$
202200557 (I)	CMP MAYER INC.	ÉQUIPEMENT INCENDIE	272,78 \$
202200558 (I)	APSAM	FORMATION VOIRIE	300,00 \$
202200559 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	412,66 \$
202200560 (I)	PROLUDIK INC.	FÊTE NATIONALE 2022	453,31 \$
202200561 (I)	DÉNEIGEMENT MICHAEL	ENTRETIEN VOIRIE	505,89 \$
202200562 (I)	PÉPINIÈRE SAINT-PAUL	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	519,09 \$
202200563 (I)	Location Mille Items	TOILETTE TERRAIN DES	160,97 \$
202200564 (I)	COMAQ	FORMATION EMPLOYÉ	494,39 \$
202200565 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	215,67 \$
202200566 (I)	JOLIETTE HYDRAULIQUE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	292,65 \$
202200567 (I)	PARALLÈLE 54	RÉFECTION FOREST	1 149,78 \$
202200568 (I)	ONYX ENTRETIEN	ENTRETIEN MÉNAGER SOUS-	149,47 \$
202200569 (I)	ANNIE DAUPHIN	ACTIVITÉ BIBLIOTHÈQUE	80,00 \$
202200570 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	169,97 \$
202200571 (I)	EBACHER ÉLECTRONIQUE	CHALET DES LOISIRS	3 712,89 \$
202200572 (I)	MINISTRE DES FINANCES	ENRÊNEMENT FÊTE	36,00 \$
		Total des dépenses	494 633,75 \$
		Salaires des employés	45 509,88 \$
		Salaires des élus	6042,99
		Salaires des pompiers	5 723,79 \$
		Total des salaires	57 276,79 \$
		Grand total	551 910,54 \$

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 202200443 à 202200572 pour le mois de juin 2022 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant de 551 910,54 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

2022-137 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE ANNÉE 2021

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal prend acte du rapport de la mairesse conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal;

QUE le présent rapport soit rendu accessible sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée.

5.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-374-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-374 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Un avis de motion est donné par M. Jean Bourgeois pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-374-01 intitulé « Règlement abrogeant le règlement 2013-374 établissant un service de protection contre l'incendie ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens pour cette séance.

7. CORRESPONDANCE

2022-138 7.116B AUTORISATION DE TRAVAUX SUR UNE PORTION DE LA RUE CURÉ-TREMBLAY ET DOMAINE FORGET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a budgété la réfection d'une partie de la rue Curé-Tremblay et Domaine Forget dans son budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus permettront l'ouverture d'une nouvelle section de rue qui permettra de mettre fin au cul-de-sac présent dans le Domaine Forget.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sophie Desrosiers,

et résolu unanimement ce qui suit :

D'autoriser le directeur général à dépenser un montant maximal de 22 500 \$ pour la réfection d'une section d'environ 50 mètres de la rue Curé-Tremblay. Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 02-320-00-521;

Qu'au besoin, les sommes excédentaires pour la réfection de ce tronçon et les imprévus soient pris dans le surplus libre de la Municipalité et que le directeur général soit autorisé à faire une telle dépense;

De décréter l'ouverture publique de ce tronçon de chemin suite à la réalisation des travaux.

Adoptée.

2022-139 **7.125 OFFRES DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX SUR LES RUES WILFRID-FOREST ET TERRASSE COUPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de services à plusieurs fournisseurs pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Qualilab et d'autoriser une dépense de 11 084 \$ (montant avant taxes) pour le contrôle des matériaux. La dépense sera affectée au surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-140 **7.128 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA PROTECTION ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE POUR LES ANNÉES 2022 À 2032**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet préparé par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, en vue de la mise en place d'une entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Saint-Charles-Borromée permettra une amélioration du service offert aux citoyens de la Municipalité en fournissant notamment un service de premier répondant et de préventionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

Il est unanimement résolu ce qui suit :

D'APPROUVER le projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention des incendies par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Liguori, incluant les annexes « A », « B » et « C » de l'entente ci-annexée;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence la trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties;

Que les frais pour l'année 2022 soient déboursés à même le solde résiduel des postes 02-220-00-141 à 02-220-01-959. Au besoin, les frais excédentaires proviendront du surplus affecté du service incendie et du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-141

7.129 VENTE D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de rachat d'une partie de son équipement incendie de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du Code municipal prévoit que « l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux »;

Il est proposé M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Liguori désaffecte de l'utilité publique l'ensemble des équipements se trouvant en annexe de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la vente sans garantie légale à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée pour un montant total avant taxes de 200 450 \$.

Qu'un montant de 61 525 \$ soit affecté à titre de surplus affecté au remboursement du règlement d'emprunt 2010-354.

Adoptée.

2022-142

7.130 FACTURATION DE LA MRC MONTCALM SUITE À LA FIN DU SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facturation suite à la fin du service d'ingénierie de la MRC Montcalm;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 4 102,88 \$ (montant exonéré de taxes) à la MRC Montcalm pour les frais résiduels suite à la fin du service d'ingénierie. Que les fonds proviennent du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-143

7.131 OFFRES DE SERVICES POUR LA DÉMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE MUNICIPALE AU 750, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de services à plusieurs fournisseurs pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 750, rue Principale a des problématiques de moisissures et de structure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le bâtiment du 750, rue Principale soit désaffecté de toute utilité publique;

Que le conseil municipal accepte l'offre de services 2022-070 de les Excavations Michel Chartier inc. et autorise une dépense approximative de 42 860 \$ (montant avant taxes). Le montant payable se fera selon les quantités réelles liées à la démolition. Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-144 **7.133 DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES POUR UNE COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE SUITE AUX GRANDS VENTS**

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense à un taux horaire de 130 \$ (montant avant taxes) pour le ramassage et le déchiquetage des branches dans la municipalité à Émondage BP. Les fonds proviendront du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-145 **7.135 OFFRE DE SERVICES DE SYLVAIN LAVALLÉE ENR. POUR LE FAUCHAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2022**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 6 200 \$ (montant avant taxes) à Sylvain Lavallée Enr. pour deux passages pour le fauchage d'herbes sur les bords de routes de la municipalité. Les fonds seront affectés 02-320-00-521.

Adoptée.

7.137 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-447 POUR LA CITATION DU SITE PATRIMONIAL DU MOULIN RICHARD (LOT 6 434 763) À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL

Un avis de motion est donné par M. Jean Bourgeois pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2021-447 intitulé « Règlement pour la citation du site patrimonial du moulin Richard (lot 6 434 763) à titre de bien patrimonial ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2022-146 **7.138 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE CARAVANE RAWDON POUR LA SIGNALISATION DE PASSAGES DE MOTONEIGES**

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'autoriser le Club Moto Neige Caravane Rawdon à utiliser les passages suivants :

- Rang de la Rivière Nord près du numéro civique 540
- Rue Jetté à la limite de Saint-Jacques
- Chemin Labrèche

La municipalité établira la signalisation en conséquence.

Adoptée.

2022-147 **7.143 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RANG DOUBLE DÉMARCHES AUPRÈS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du rang Double cherche la meilleure opportunité afin de se conformer aux exigences gouvernementales, en ce qui a trait à leur installation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux devraient être réalisés à cette station, sans savoir s'ils peuvent en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du rang Double demande aux municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et Saint-Liguori, d'entamer des démarches auprès de la Ville de Saint-Charles Borromée afin de bénéficier de la proximité de leur réseau d'aqueduc en permettant le branchement du réseau de l'Association;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

Il est unanimement résolu ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Liguori accepte de faire les démarches requises pour l'Association des propriétaires du rang Double auprès de la Ville de Saint-Charles Borromée, de concert avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

Que ces démarches servent à obtenir de la Ville de Saint-Charles Borromée :

- l'accord au branchement du réseau d'aqueduc de l'Association;
- un débit réservé;

- les normes et exigences de la Ville pour ce branchement.

De faire parvenir cette résolution à la Ville de Saint-Charles-Borromée et à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

Adoptée.

2022-148 **7.144 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE GRENIER CONSTRUCTION MOKA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Parallèle 54 pour le décompte progressif #1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #1 et d'autoriser un paiement de 114 582,14 \$ (incluant les taxes applicables) à Construction Moka. La dépense sera affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée.

2022-149 **7.145 RÉFECTION DE LA SURFACE DE TENNIS ET MISE EN PLACE D'UNE SURFACE DE PICKLEBALL AU TERRAIN DES LOISIRS**

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Bourassa Sport pour la mise en place d'une surface Pickleball et d'un ensemble de poteaux et filet et autorise une dépense de 12 520 \$ (avant taxes). Les fonds proviendront du projet de PRIMADA.

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Bourassa Sport pour la réfection du terrain de tennis et autorise une dépense de 12 800 \$ (avant taxes). Les fonds proviendront de la réserve pour fin de parc.

Adoptée.

2022-150 **7.146 MODIFICATION DE LA VITESSE SUR UNE PARTIE DU RANG DE LA RIVIÈRE NORD**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 3 du règlement 2020 226, le conseil municipal peut désigner par résolution les chemins ou parties de chemins publics visés par une limite de vitesse spécifique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 299 du Code de la sécurité routière prévoit la possibilité pour une municipalité de déterminer les limites de vitesse sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour la réduction de la vitesse à 50 km/h sur une portion du rang de la Rivière Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sophie Desrosiers,

et résolu unanimement que le conseil municipal réduise la vitesse à 50km/h sur le rang de la Rivière Nord entre l'intersection avec le Domaine Bobo et la limite territoriale avec la Municipalité de Crabtree.

Adoptée.

7.147 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-394 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Un avis de motion est donné par Mme Sophie Desrosiers pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-394-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2016-394 pour augmenter le fonds de roulement de la Municipalité ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2022-151 7.148 DÉCOMPTE PROGRESSIF #7 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET DES LOISIRS – CONSTRUCTION VENNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Lachance Architecte pour le décompte progressif #7;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #7 et d'autoriser un paiement de 128 279,24 \$ (montant avant taxes) à Construction Venne. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2021-444.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens pour cette séance.

2022-152 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 47)

Adoptée.

Les résolutions numéros 2022-133 à 2022-152 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et greffier-trésorier